



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 5 avril 2019 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Marie-Line LAUER – Valérie ORIAT-BELOT (*arrivée à 19h50, vote comptabilisé à partir du point sur le CA*) – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Nicolas GIRARDEY à M. Guy HEIDET

Absents : MM Jean-Claude BEHRA – Maxime BISCHOFFE

Secrétaire de séance : M. Patrick MADOUX

Le compte-rendu du 1^{er} février 2019 est adopté à l'unanimité.

Résolution générale du 101^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité

Face à la série de contraintes subie par les Maires durant cette dernière année, remettant en cause la libre administration des collectivités locales, et au regard du sentiment d'abandon ressenti par de nombreux concitoyens, l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité réagir à l'occasion du dernier Congrès des Maires et propose une résolution générale à destination du Gouvernement. Celle-ci vise à soutenir le maillon territorial, d'une part en soulignant l'importance des Maires et de leur travail, mais aussi en rappelant la nécessité de préserver les services publics de proximité.

Par cette résolution générale, l'AMF demande le maintien de 3 principes fondamentaux :

- ✓ le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales
- ✓ l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide »
- ✓ la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des Maires et de l'ensemble des Elus locaux

Elle propose par ailleurs 7 sujets qui devront faire l'objet d'une véritable négociation avec le Gouvernement :

- ✓ l'inscription de la place particulière de la Commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution
- ✓ la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- ✓ l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement
- ✓ l'acceptation d'une révision à 1.2% du plafonnement des dépenses de fonctionnement
- ✓ le retour à une conception véritablement partenariale des contrats établis entre l'Etat et les collectivités territoriales
- ✓ le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels tels que le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau
- ✓ le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence

Le Maire appelle donc le Conseil Municipal à se prononcer, comme l'ensemble des Communes et Intercommunalités de France, sur son soutien à cette résolution adoptée lors du Congrès de 2018.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient la résolution générale du 101^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) a engagé une action contre l'encaissement des produits issus de la vente de bois directement par l'ONF.

Cette mesure, liée au Contrat d'Objectifs et de Performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières, devait faire l'objet d'une discussion pour en examiner la faisabilité, et sa mise en œuvre devait être soumise à l'accord de la FNCOFOR.

Pourtant, les services de l'Etat projettent la mise en place de cette mesure à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce malgré l'opposition de la FNCOFOR.

En effet, l'encaissement des ventes de bois directement par l'ONF viserait à écarter les Trésoreries du processus, ce qui vient à l'encontre du principe de comptabilité publique. De plus, cela engendrerait probablement des délais de perception des recettes plus longs pour les Communes.

La FNCOFOR appelle donc à défendre les intérêts des Communes et à maintenir le travail des Trésoreries et de leurs comptes publics.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune et demande le maintien du travail de la DGFIP. Il autorise par ailleurs le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Archives communales : mission de maintenance

Le Maire rappelle que l'archiviste du Centre de Gestion est intervenue durant 15.5 jours entre 2016 et 2017 pour trier, classer et inventorier les archives communales.

Il convient aujourd'hui de prévoir une mission de maintenance, permettant ainsi de poursuivre le classement et mettre à jour les outils mis en place.

L'archiviste a estimé le travail nécessaire à 2 jours d'intervention, prévus à l'automne 2019, pour un montant de 379.82 €.

Il est rappelé que le coût de la prestation sera ajusté en fonction du temps effectif accordé à cette mission.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le devis pour la mission de maintenance des archives communales et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion transmis par le Trésorier fait état des résultats budgétaires suivants pour l'exercice 2018 :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	346 075.75	380 680.98	726 756.73
Titres de recettes émis (b)	348 418.20	401 254.30	749 672.50
Réduction de titres (c)	0.00	2 374.85	2 374.85
Recettes nettes (d = b-c)	348 418.20	398 879.45	747 297.65
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	325 455.75	380 595.98	706 051.73
Mandats émis (f)	151 764.44	349 070.60	500 835.04
Annulations de mandats (g)	0.00	530.48	530.48
Dépenses nettes (h = f-g)	151 764.44	348 540.12	500 304.56
Résultat de l'exercice	+ 196 653.76	+ 50 339.33	+ 246 993.09

A cela viennent s'ajouter les résultats de l'exercice précédent, soit - 125 599.59 € en investissement et + 165 712.75 € en fonctionnement, dont 98 139.21 € avaient été affectés à l'investissement.

Le résultat de clôture 2018 se trouve donc excédentaire de + 71 054.17 € en investissement et de + 117 912.87 € en fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018.

Approbation du compte administratif 2018

Pour ce point uniquement, Mme Valérie ORIAT-BELOT est nommée Présidente de séance. Le Maire peut participer à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, ce qui équivaut à une abstention.

Le compte administratif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires, DM comprises	334 099.77	365 765.00	726 756.73
Recettes nettes	348 418.20	398 879.45	747 297.65
Dépenses			
Autorisations budgétaires, DM comprises	313 479.77	365 680.00	706 051.73
Dépenses nettes	151 764.44	348 540.12	500 304.56
Résultat de l'exercice	+ 196 653.76	+ 50 339.33	+ 246 993.09

A cela viennent s'ajouter les résultats de l'exercice précédent, soit - 125 599.59 € en investissement et + 165 712.75 € en fonctionnement, dont 98 139.21 € avaient été affectés à l'investissement.

Le résultat de clôture 2018 se trouve donc excédentaire de + 71 054.17 € en investissement et de + 117 912.87 € en fonctionnement.

On relève cependant une différence avec le compte de gestion de 11 975.98 € sur les crédits votés en investissement et de 14 915.98 € sur les crédits votés en fonctionnement. Cela s'explique par le rachat des parts lié à la dissolution du Syndicat Multisite Nord, dont le mécanisme comptable diffère entre la Trésorerie et la Commune. Il vient en effet augmenter les crédits sur le logiciel de la Trésorerie lors de sa prise en charge, mais pas sur celui de la Commune. Cette différence est d'origine réglementaire et ne constitue pas de discordance.

Le compte administratif est donc conforme au compte de gestion transmis par le Percepteur.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Avec 11 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018.

Questions et informations diverses

- **Devis complémentaire de l'ONF** : lors du dernier Conseil Municipal, nous avons validé le programme de travaux 2019 mais pas la partie relative à l'ilot d'avenir, la confirmation officielle du Département ne nous étant pas encore parvenue. Celle-ci étant arrivée entre-temps, l'ONF a donc établi le devis afférant et nous avons pu le valider
- **Motion en faveur des Eurockéennes** : le Maire présente le courrier de remerciements du Directeur Général des Eurockéennes, faisant suite à la motion de soutien validée le 1^{er} février dernier, ainsi que la réponse de Mme la Préfète, qui rappelle l'engagement de l'Etat auprès de Territoire de Musiques
- **Lotissement « Les Champs Riolo »** : le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de transfert pour la rétrocession des équipements et espaces communs une fois les travaux terminés. Nous nous sommes par ailleurs engagés à faire les travaux de réfection de la voirie entre l'entrée du lotissement et les rues adjacentes (Cornay et Moulin) une fois que ce dernier sera totalement achevé
- **PLUi** :
 - ✓ réunion le 16 avril 2019 à 19h00 à la salle communale entre les Elus des 4 Communes du secteur 5 (groupe de travail avec Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet et Felon)
 - ✓ réunion de travail de notre Conseil Municipal le 15 mai 2019 à 18h30 en mairie, en présence de M. HUNOLD, Vice-président en charge du dossier, de Mme QUENOT de l'AUTB et de M. CREMEL, instructeur urbanisme à la CCVS
- **Nettoyage de printemps** : l'association « Pourquoi Pas » renouvèle l'opération le 13 avril 2019 et la Commune offre le pot de l'amitié. Le rendez-vous est fixé à 9h00 sur la place du village
- **Antenne Free Mobile** : une visite technique a eu lieu sur place le 20 mars dernier. Des travaux vont être entrepris prochainement pour l'alimentation du pylône
- **Mise à disposition de la salle communale** : le Centre Socioculturel de Giromagny souhaite développer une activité gym dès le mercredi soir à compter de septembre 2019, mais sa Directrice aurait espéré une mise à disposition gratuite de la salle dans la mesure où c'est la CCVS qui l'invite à étendre les activités à toutes les Communes du périmètre intercommunal. Le sujet sera donc évoqué en commission « vie associative » afin que toutes les Communes de la CCVS s'entendent sur la manière de procéder et nous apporterons une réponse au Centre Socioculturel ensuite
- **Elections européennes** : Sylvie FITSCH ne pourra pas assurer sa permanence, il convient donc de la remplacer sur le créneau 16h00-18h00 ; Marie-Line LAUER se porte volontaire

- **Concert à l'église** : pour rappel, il aura lieu le 1^{er} juin 2019 à 19h00 et sera suivi du pot de l'amitié
- **Récupérateurs d'eau** : on peut utiliser leur contenu en période de sécheresse mais sous certaines conditions (se référer à l'arrêté préfectoral portant restriction des usages de l'eau). Ce n'est cependant pas autorisé en cas de niveau crise
- **Fourrière animale** : les réunions ne se tiendront plus au CDG et la cotisation va encore augmenter
- **Boîte à livres** : la 1^{ère} est prête à être installée
- **Association « Les Croqueurs de Pommes »** : ils sont venus s'occuper de nos pommiers Rue de Bourg et dans le verger Martha

La séance est levée à 22h10

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 8 avril 2019

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER